

Offre de stage niveau master**Sujet du stage : Les composantes végétales dans les PLU : objet d'étude et de projet**

Ce sujet d'étude vise à développer et expérimenter une méthodologie transposable dans les PLU
Site d'étude : commune de Joué les Tours.

STRUCTURE D'ACCUEIL

L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours est un outil pluridisciplinaire composé d'une vingtaine de personnes. Elle tente de couvrir le spectre allant de l'urbanisme d'intervention, aux politiques urbaines, à la prospective et à la recherche/action. Elle entend conforter son potentiel de production et de réflexion dans une logique d'articulation renforcée entre planification et projets urbain et rural.

L'Agence intervient à différentes échelles : aire urbaine, SCoT, intercommunalités, commune et quartier sur un bassin de 450.000 habitants environ. (cf. site www.atu37.org).

OBJECTIFS DU STAGE

- Affiner la connaissance de la trame végétale de Joué les Tours
- Faire du végétal un axe fort du projet de PLU de la ville
- Innover dans la manière de prendre en compte le paysage dans les PLU et particulièrement le végétal dans la ville (création d'une base SIG et traduction réglementaire dans les différentes pièces du dossier)

ÉTAPE 1 : Diagnostic : le végétal dans la ville Caractérisation de la trame végétale qui marque le paysage -Analyse historique de la structure végétale-typo morphologie et estimation du coefficient d'imperméabilité des différents quartiers - typologie et caractérisation du végétal urbain (sous SIG).

PRODUCTION : fiches illustrées par quartier et par type d'espace public. **Cartographie, bases de données, photographies, schémas**

ÉTAPE 2 : Le projet et sa traduction réglementaire : la caractérisation de la trame végétale et son degré protection sera traduit dans le PLU.

Il s'agira de proposer, selon les contextes identifiés lors du diagnostic, une stratégie qui vise :

- La création de zone spécifique
- L'enrichissement des orientations d'aménagement et de programmation
- La définition de prescriptions réglementaires par quartier : les clôtures, les types d'essences, le rapport entre espace végétal et espace bâti seront réglementés dans l'article 11 et dans article 13
- La protection de sujets (arbre, bosquet, parc, jardin...) en mobilisant le L.151-19 ou les EBC. Les éléments protégés géo référencés seront directement basculés dans le zonage
- La création de plantations (traduites dans le plan de zonage, par espace boisé à créer)
- L'identification d'autres outils possibles (coefficient de biotope...)

PRODUCTION

- Base de données de SIG
- Rédaction des chapitres "paysage" et "typo-morpho" des quartiers du rapport de présentation
- Rédaction des principes d'aménagement de la trame végétale dans les OAP
- Rédaction de prescriptions réglementaires des articles 9,11 et 13 du PLU

COMPÉTENCES ET QUALITÉS NÉCESSAIRES

- Formation paysagiste souhaitée
- Méthode, esprit de synthèse
- Qualité d'écriture et expression graphique (dessin, schéma...)
- Autonomie, initiative
- Maîtrise des logiciels ArcGis, QGIS, Illustrator, Photoshop, Excel

MODALITÉS

Stage de 20 semaines, du début avril au 31 août 2017

Rémunération selon la réglementation en vigueur (environ 550 euros/mois)

RÉPONSE

CV/lettre de motivation à adresser à Monsieur Jérôme BARATIER, directeur de l'ATU, 56 avenue Marcel Dassault - BP 601 - 37206 Tours cedex 3, Courriel : atu@atu37.org, **avant le 17 février 2017**